

Compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2019

Convocation du 16/05/2019

Présents : Henri BONADA, Michel PATIN, Blandine MUTEL, Anne-Marie VENET, Joyce CHETOT et René ROBERT

Absents excusés : Loïc MUZEL et Josette GRANIER

Approbation du compte rendu du Conseil du 3 avril 2019

A l'unanimité, les membres présents approuvent le CR du dernier conseil.

En préambule au Conseil de ce jour, Mr le Maire propose à l'assemblée d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Résiliation de la convention de fourniture de repas pour la cantine scolaire
- Modification de la convention RPI concernant la répartition annuelle des dépenses de fonctionnement

Accord unanime des conseillers pour ajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

Contrat de location de l'auberge

Mr le Maire indique que l'assemblée doit se prononcer sur le montant du loyer de l'auberge et du nombre éventuels de mois de gratuité offerts aux nouveaux aubergistes pendant la phase de redémarrage de l'activité.

Après discussion, les conseillers, à l'unanimité, instaurent un loyer de 450€/mois exonéré de TVA avec une gratuité jusqu'au 31 décembre 2019. Le contrat de location-gérance sera rédigé pour une durée d'un an tacitement reconductible. A chaque reconduction le montant du loyer sera discuté entre les 2 parties au mieux des intérêts de chacune.

Les autres clauses du contrat de location-gérance seront examinées lors du prochain conseil.

Eclairage Public

Mr le Maire indique avoir reçu du SIEL, une proposition d'équiper l'ensemble des lanternes de la commune de LED, afin de diviser par 2 la consommation d'énergie de notre éclairage public. De plus par un affaiblissement de luminosité la nuit (10 W par luminaires), la commune resterait éclairée.

Le montant total à charge pour la commune s'élèverait à 30 000€ sur 3 ans (10 000 €/an). Mr le Maire, compte tenu des faibles taux du marché (moins de 1%) propose de contracter un emprunt qui sera en partie remboursé par les économies d'énergie

Suite à la décision du conseil municipal du 3 Avril, de visiter une commune équipée tel que proposé avant toute décision finale, Mr Patin était chargé de contacter une commune procédant ainsi. La commune de NERONDE proposait les dates des 28 ou 29 Mai ou 3 Juin pour s'y rendre et constater ainsi le résultat.

A noter qu'il n'existe pas de communes sous gestion du SIEL qui envisage de passer d'un éclairage partiel de nuit à un équipement tel que proposé pour Pinay. Devant le peu d'engouement des conseillers pour une telle visite, Mr le Maire ouvre la discussion du passage en LED de notre éclairage public.

Par 4 voix pour et 2 contre, le conseil adopte le passage de l'éclairage public communal en éclairage LED avec affaiblissement nocturne, dans les conditions proposées par Mr le Maire.

Modifications des Statuts de La Bombarde

Suite au dernier conseil syndical du 8 Avril dernier, auquel nos 2 représentants étaient présents, 2 propositions de délibérations concernant le fonctionnement du syndicat étaient soumises à examen : La 1° concerne le NOM du Syndicat : il sera dorénavant dénommé : Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde, acronyme SMEB ou par l'expression « Eaux de la Bombarde ».

Du fait que l'EPCI de St Germain Laval ayant dorénavant compétence « EAU », la composition du conseil syndical s'en trouve modifiée : les 12 communes de l'ex canton de St Germain Laval sont remplacées au sein du conseil syndical par la CCVAI. Toutefois, la CCVAI sera représentée elle-même par 2 titulaires, et 2 suppléants des 12 communes constituant la CCVAI. A noter que le nombre de communes passent de 14 à 12 du fait de la commune nouvelle Vézelin-sur-Loire (regroupement d'Amions, Dancé et St Paul de Vézelin).

Accord unanime des conseillers municipaux présents

Avenant au règlement du cimetière

Pour tenir compte de la mise en place de Cavurnes, et du Jardin du Souvenir au cimetière, Mr le Maire indique qu'il est nécessaire d'ajouter un avenant au règlement du cimetière, précisant les conditions d'utilisation et y rappeler les tarifs de 150 € pour une concession de Cavurne de 15 ans et 300 € pour 30 ans. En ce qui concerne le jardin du souvenir, les plaques d'inscription seront apposées sur la flamme, des emplacements étant prévus à cet effet.

Il sera présenté à un prochain conseil municipal.

Mise en place du RIFSEET

Mr le Maire explique que nous ne pouvons verser des indemnités aux personnels non fonction publique territoriale sans la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Il propose donc à l'assemblée d'écrire ce document.

Accord unanime des conseillers présents pour la mise en place du RIFSEET qui sera présenté, pour ses modalités pratiques, lors d'un prochain Conseil.

Contrat entretien Espaces Verts ESAT

Mr le Maire propose de reconduire le contrat de maintenance des espaces verts à l'ESAT de Bussières pour un montant de 2686,92€ TTC

Mr PATIN demande que soit précisé lors de l'envoi du devis que soient indiqués les prix unitaires par prestation

Regroupement Pédagogique Intercommunal

Suite à la réunion des 3 Maires du RPI, en date du 20/5/2019, il est proposé, à chaque conseil municipal, un ajustement des participations financières communales aux dépenses communes du RPI (non révisé depuis le 19/12/2011). Il est proposé ainsi à l'assemblée, que le montant du forfait pédagogique soit porté de 67€ à 69 € pour les 3 communes et que le forfait d'entretien des locaux de St Jodard passe de 155€ à 165€.

Les conseillers souhaitent que, lors de la prochaine mandature, soit étudiée la mise en place d'une entité juridique afin d'en assurer ainsi une meilleure gestion.

Accord unanime des conseillers présents.

Contrat ELIOR de la restauration de l'école

Compte tenu des nombreuses remarques faites à la société ELIOR assurant la restauration de l'école, les Maires du RPI proposent de résilier la convention ELIOR au 3 juin 2019. Une consultation élargie de fournisseurs proches sera faite pour un effet à la rentrée scolaire avec obligation de s'assurer de la qualité des produits, du maintien de la liaison chaude, à des prix sensiblement identiques.

Le conseil municipal approuve cette résiliation, le choix du nouveau prestataire se fera lors du prochain conseil municipal.

Questions diverses :

► Tour de garde élections Européennes du 26 Mai

8h/12h : J Chetot et H Bonada ; 12h/15h : R Robert et M Patin ; 15h/18h : AM Venet et B Mutel

Les conseillers présents regrettent le manque d'intérêt des absents.

► D E C I (Défense Extérieure contre l'Incendie) : A la date du 19 Mai 2019, chaque commune du département devait réviser et déposer son Plan de Défense Extérieure contre l'incendie.

Celui de Pinay, élaboré en liaison avec les services du SDIS met à disposition 16 points de puisage potentiels sur le territoire : 3 Poteaux Incendie (P I), 3 puisards de 5 M3, 2 Citernes ouvertes et 8 mares ou étang de différents volumes disponibles.

Ce plan soumis à l'autorité pour avis, déterminera plusieurs dispositions ultérieures :

- Un contrôle de débit pour les 3 PI effectués par le Syndicat des Eaux de la Bombarde via SAUR lorsque les conditions atmosphériques le permettront. Ce contrôle est pris en charge à 100% par le Syndicat.

- Une convention de puisage pour les mares et étangs, actuellement de droit privé.

- Une signalétique adéquate sur les lieux retenus

Nous avons signifié la présence du réseau d'irrigation agricole sur la commune, qui n'étant pas permanent, ne peut être inclus dans le plan. Malgré tout, sa présence peut être d'un grand secours. De même la présence de la Loire a été notée mais son accessibilité devrait être fiable en tout temps pour être intégrer dans notre plan, ce qui n'est pas le cas.

► Une plateforme pour les bacs d'OM vers la Croix de Mission est à l'étude, de façon à aplanir la zone de dépose des bacs.

► Sous 1 mois environ, ne subsisteront qu'1 PAV pour emballages+papiers et 1 PAV pour verre aux 3 emplacements habituels .

► La signalétique de la salle l'Orée fleurie sera revue tant sur l'aspect dimensionnel que de son graphisme. B Mutel est chargée de contacter son créateur.

► Travaux de finition de la place : un point d'eau, un banc, la barrière protectrice de la réserve d'eau et le raccordement électrique du coffret dédié aux associations seront opérationnels lors de la fête du village, le marquage au sol s'effectuant après.

► Travaux de l'Auberge : les travaux de la salle d'eau et de diverses finitions sous 3 semaines. Un inventaire précis de la vaisselle et du mobilier mis à disposition sera établi.

► Travaux d'accessibilité de l'Eglise : ils seront effectués en septembre par le percement d'une ouverture et la pose d'une porte sur la face SUD, sous le vitrail près de la sacristie.

► Le balisage de notre sentier « Par Monts et Eaux » a été contrôlé et amélioré sous la responsabilité de R ROBERT.

► Prochainement devrait se tenir à Pinay, un forum pour la souscription d'abonnement Internet/Fibre en présence des opérateurs s'étant engagés auprès du SIEL.

► A la fin du mandat un audit financier sera demandé à la trésorerie ou à un contrôleur de gestion.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 27 juin 20h30 en mairie.